

Chers Bellotières et Bellotiers,

La fin de l'été est là et j'espère que la rentrée s'est bien passée pour vous tous.

La reprise de l'école s'est bien déroulée ce 1er septembre, avec des changements cette année : trois classes allant de maternelle au CM2, une nouvelle enseignante et un nouveau directeur. Les enfants ont retrouvé leur école avec plaisir.

Comme vous avez pu le constater, les travaux du centre bourg progressent bien. Le calendrier est tenu et nous n'avons pas constaté de mauvaises surprises sur le chantier. Les entreprises restent à l'écoute des habitants afin de les impacter le moins possible. Des incivilités restent tout de même à déplorer, que ce soit dans le non-respect de la signalisation des déviations ou le manque de civisme des personnes qui abîment les biens d'autrui.

Je regrette également l'irrespect de certains maîtres de chiens qui, lors de leurs promenades sur la commune, laissent derrière leur animal préféré des petits « tas » sur les trottoirs ou les chemins, ces mêmes trottoirs qu'empruntent nos enfants pour aller à l'école ou au terrain de jeu, ceux également que les habitants prennent pour aller au P'ti Bellot ou à l'Assiette Gourmande. Des distributeurs de sacs à déjections canines ont été installés dans le bourg et dans des hameaux pour éviter ces désagréments. Utilisez-les, ils sont à votre disposition, je vous en remercie.

Enfin, nous sommes entrés en année électorale et la communication de la commune s'en trouvera impactée. Nous continuerons malgré tout de vous informer des événements, manifestations et autres nouvelles concernant votre vie quotidienne en suivant les règles imposées.

Au plaisir de vous croiser et d'échanger avec vous.

Christine REIGNOUX, maire de Bellot

JOURNÉE DU PATRIMOINE

samedi 20 septembre de 14h à 18h – place de l'église

Église de Bellot et Panneaux du patrimoine

Inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques en 1926, l'église de Bellot date du XII^e siècle et a fait l'objet de nombreux remaniements jusqu'au XIX^e siècle. Consacrée à Saint-Loup de Troyes (dont une statuette domine le porche) et à Saint-Maur, les vitraux du chœur illustrent plusieurs scènes de la vie de ces deux Saints. Au plafond, des fresques de 1719, aux couleurs lumineuses et restaurées au XIX^e siècle, évoquent les évangélistes, six personnages de l'Ancien Testament et des anges musiciens. Nous vous invitons à (re)découvrir votre église et à visiter des espaces habituellement fermés au public.

Découvrez également en avant-première la mémoire de notre village, consignée dans une série de 16 panneaux. Les hameaux, les vanniers, la mairie, l'église, l'école, la gare, le moulin des brus, la cidrerie, la piscine ... se racontent en textes, en reproductions d'archives et cartes postales anciennes, avant leurs installations au printemps en 15 points de la commune.

Une réalisation en collaboration avec la Direction des Archives Départementales de Seine-et-Marne.

LES ASSOCIATIONS

En cette période de rentrée, nous vous rappelons l'opportunité de bénéficier des services des associations et/ou participer activement à la vie de notre village.

Aikyam

Des actions concrètes pour une approche globale et préventive de la santé. Séances mensuelles de yoga, ateliers, rencontres, échanges...

Présidente : Murielle Ikareth - Tel : 07 49 42 91 44 - www.aikyam-association.com

Amitié et Sourire

Jeux, randonnées, animations, sorties et voyages pour les seniors.

Président : André Rousset - contact : monique.attel@gmail.com

La Belette

Ateliers d'arts plastiques pour les enfants, stages de mosaïques/sculpture pour les adultes, exposition annuelle de peintures...

Présidente : Josiane Paix - Contact : labelette77@laposte.net - tel : 06.29.80.14.37

Les Bénévoles de Bellot

Un collectif de 30 personnes mobilisées pour donner un coup de main logistique et créatif dans le bourg et les hameaux, aider les habitants et partager des savoir-faire.

Présidente : Murielle Ikareth - Contact : benevoles.de.bellot@gmail.com

Pomme en fête

Animations festives et culturelles : carnaval, brocante, halloween, marché de Noël...

Président : Jérôme Bayle - Tel : 06.83.14.44.19 - www.facebook.com/pomme.enfete

La Boite à Musiques

Apprentissage et pratique de la musique dans la Communauté de Communes des 2 Morin.

contact@boiteamusiques.com – www.boiteamusiques.com

La Chanterelle

Atelier théâtre et spectacles à Sablonnières : contes, théâtre, musique, chanson française, photo ...

Présidente : Mme Muriel Lefebvre - Tel : 01.64.04.94.40

La Vallée Sportive

Activité physique pour adultes (Zumba, renforcement musculaire) à la ferme du Domaine de Sablonnières.

Présidente : Mme Valérie Guéville - Contact : 06 79 61 48 18

REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas des aînés se tiendra le **samedi 4 octobre** à la salle polyvalente Jean Brodard.

- Si vous avez plus de **70 ans** et habitez Bellot, la mairie et le CCAS vous invitent.
- Pour les habitants la commune de 60 à 69 ans, le prix du repas est fixé à 30 €.
- Pour les personnes extérieures à la commune ou ayant – de 60 ans, le prix du repas est fixé à 45 €.

Au menu de cette journée : un repas préparé par La Morvandelle et de la danse au son de la musique de Julien Ozanne.

Inscription en mairie avant le **24 septembre 2025** ou par email à mairie@bellot77.fr

MARCHÉ DE NOËL

Le marché de Noël organisé par Pomme en Fête se tiendra le samedi 13 décembre sur la place de l'église. Les horaires d'ouverture au public seront de 10h à 18h. Pour réserver un stand, vous pouvez contacter Jérôme Bayle au 06.70.10.72.23.

NOS AMIS LES ANIMAUX

Il nous faut rappeler quelques règles élémentaires pour une vie en harmonie. « *Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.* » - art. 1243 du code civil.

Les chiens

Aboiement : Un chien a le droit d'aboyer, c'est le comportement normal d'un animal. Mais un aboiement fréquent ou trop intensif créant des nuisances peut faire l'objet de sanctions.

→ En cas de nécessité, les propriétaires peuvent doter le chien d'un collier anti-aboiement.

Déjections canines : Les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les abords de voies publiques, d'aires de stationnement et de bâtiments, les espaces verts et de jeux ... Responsables de désagréments visuels, olfactifs et sanitaires, elles dégradent le cadre de vie et les espaces verts, favorisent la prolifération des microbes et augmentent les risques de chutes. À noter que les articles R632-1 du Code pénal et R541-76 du Code de l'environnement exposent les propriétaires à une contravention de 2e classe (35 € ou plus).

→ La mairie a installé des affichettes d'interdiction des déjections en plusieurs endroits de la commune et disposé des distributeurs de sacs à crottes. Merci de les utiliser, pour le confort de tous.

Les chats

Fugue et errance : Nous constatons une très forte augmentation de l'errance des chats. Les chats sont connus pour aimer sortir en balade et élargir leur territoire ... Ce comportement peut inquiéter leurs propriétaires lorsqu'ils ne rentrent pas, mais il crée également des nuisances dans les jardins des voisins. De plus, l'instinct de chasse de nos amis félins impacte la petite faune sauvage, favorise les risques d'accidents, propage les maladies et encourage la reproduction intempestive (en 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons !).

→ La stérilisation n'est pas obligatoire, mais recommandée. Elle permet une meilleure relation entre le chat et sa famille et une diminution de son besoin de chasse.

→ Le collier anti-fugue est une solution sans danger pour le chat et permet de délimiter ses pérégrinations.

LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Pour tous renseignements sur la disponibilité à la location des salles communales (salle polyvalente Jean Brodard – av. de la Ferté Gaucher et Maison communale de la Cidrierie – rue du souvenir), nous vous invitons à contacter M. Jean Mireaux par téléphone (06 80 36 97 31) ou par email : jean@mireaux.com. Locations à la journée, au week-end, avec ou sans cuisine ...

TRAVAUX

Réseaux assainissement et pluvial. La réfection du réseau d'assainissement collectif en centre-bourg se poursuit.

- Phase 3 – secteur de l'avenue de Villeneuve : septembre à novembre 2025
- Phase 4 – rue du souvenir : janvier à février 2026

Le dossier complet est consultable sur le site www.bellot77.fr, rubrique « réseaux »

Prévention des inondations. Le plan de prévention concernant les ruissellements (hameaux et bourg), les réseaux (Saincy, bourg) et les aménagements sur le ru est en cours d'évaluation. Nous proposerons une réunion publique dans les prochaines semaines.

Une journée nettoyage du ru et des berges, de la piscine au Petit Morin, sera organisée le dimanche 5 octobre à partir de 9h (rendez-vous à la cidrerie)

ACTION SOCIALE

La commune de Bellot reste attentive aux besoins des habitants en difficulté via le Centre Communal d'Action Sociale. N'hésitez pas à solliciter la mairie en cas de besoin.

MAIRIE

Les nouveaux horaires de permanence sont :

- Mercredi de 14h30 à 16h
- Vendredi de 16h à 18h
- Samedi de 10h à midi

INFOS ET ALERTES AVEC PANNEAU POCKET

Vous pouvez recevoir les informations et alertes de la commune sur votre téléphone mobile. Il suffit de télécharger l'application "Panneau Pocket", puis rechercher Bellot et l'ajouter en favori. Ce service est gratuit.

En cas de besoin, n'hésitez pas à nous contacter afin de bénéficier d'une aide à l'installation.

Agenda

Samedi 20 septembre	Journée du patrimoine – 14 h à 18h, place de l'église <i>Visite de l'église, présentation en avant-première des panneaux du patrimoine</i>
Vendredi 3 octobre	Ciné réel – 20h, salle polyvalente Jean Brodard
Samedi 4 octobre	Repas des aînés – 12h, salle polyvalente Jean Brodard.
Dimanche 5 octobre	Nettoyage du ru et des berges – 9h, rendez-vous à la cidrerie
Vendredi 10 octobre	Animation « Ville à joie » - 17h30 à 21h, salle Jean Brodard
Vendredi 31 octobre	Défilé et soirée Halloween - salle polyvalente Jean Brodard
Mardi 11 novembre	Cérémonie du souvenir - 10h, RV devant la mairie
Samedi 13 décembre	Marché de Noël – 10h à 18h, place de l'église